

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 02638

Numéro SIREN : 450 481 189

Nom ou dénomination : 2B13 DIFF

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2023 sous le numéro de dépôt 17452

Désignation de l'entreprise EURL 2B13 DIFF Néant  \*

Adresse de l'entreprise 6 BD MOULIN GUIEU 13013 MARSEILLE

Numéro SIRET \* 4 5 0 4 8 1 1 8 9 0 0 0 3 0

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>	<b>Amortissements - Provisions</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>			
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016	7 450	7 450			
	Immobilisations corporelles *	028	030	192 392	68 428	123 964	123 621	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	101 815		101 815	105 809	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	<b>301 657</b>	<b>75 878</b>	<b>225 779</b>	<b>229 431</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *							
	Marchandises *	060	062	49 250	6 672	42 578	51 881	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	38 753		38 753	38 753	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	830 293	31 442	798 851	243 861
		Autres * (3)	072	074	113 135		113 135	298 556
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	77 776		77 776	138 970	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	<b>1 109 207</b>	<b>38 114</b>	<b>1 071 093</b>	<b>772 021</b>
	<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	<b>1 410 864</b>	<b>113 992</b>	<b>1 296 872</b>	<b>1 001 451</b>	

		<b>PASSIF</b>		Exercice N		Exercice N-1	
				NET		NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120	3 825	3 825	3 825	3 825
	Ecart de réévaluation	124	124				
	Réserve légale	126	126	750	750	750	750
	Réserves réglementées*	130	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	307 502		284 271	
	Report à nouveau	134	134	11 110		11 110	
	Résultat de l'exercice	136	136	35 807		23 230	
	Subventions d'investissement	137	137				
	Provisions réglementées	140	140				
		<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>142</b>	<b>358 994</b>	<b>323 187</b>	<b>323 187</b>
	Provisions pour risques et charges	154	154				
	<b>Total II</b>	<b>154</b>	<b>154</b>				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	156	141 696		171 992	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164	82 974		726	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166	532 632		279 089	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	172	4 378		226 457	
	Produits constatés d'avance	174	174				
	<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>176</b>	<b>937 878</b>	<b>678 265</b>	<b>678 265</b>	<b>678 265</b>
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	<b>1 296 872</b>	<b>1 001 451</b>	<b>1 001 451</b>	<b>1 001 451</b>

RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	26 212
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quantif

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL 2B13 DIFF

Néant  \*

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le					
		3	1	1	2	2	0	2	2	1	1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * <span style="float:right">dont export et livraisons intracommunautaires</span>	209					210	43	516		37	249
	Production vendue <span style="float:right">biens services *</span>	215					214					
		217		216	216		218	934	405		912	341
	Production stockée * <span style="float:right">(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)</span>						222					
	Production immobilisée *						224					
	Subventions d'exploitation reçues						226	6	228		36	442
	Autres produits						230	18	642		33	989
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>						232	1	002	791	1	020
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	27	671		70	506
	Variation de stock (marchandises) *						236	11	171		(19)	923
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240					
	Autres charges externes * : <span style="float:right">dont crédit bail : - mobilier - immobilier</span>						242	632	578		676	818
	Impôts, taxes et versements assimilés <span style="float:right">dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)</span>	243		1	708		244	6	995		9	080
	Rémunérations du personnel *						250	223	048		170	074
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	26	267		22	139
	Dotations aux amortissements *						254	17	319		15	908
	Dotations aux provisions						256	6	672		39	982
	Autres charges <span style="float:right">dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles</span>	259					262		97		2	528
		260										
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>						264	951	818		987	111	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	50	974		32	910	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280	1	455		604		
	Produits exceptionnels (IV)					290		273		1	500	
	Charges financières (V)					294	3	871		3	400	
	Charges exceptionnelles <span style="float:right">dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)</span>	347				300		135		5	985	
		348										
	Impôts sur les bénéfices * (VII)					306		12	889		2	398
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>					310		35	807		23	230	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	35	807	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	11	563				
	Provisions non déductibles *					322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	18	165				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247				330		3	019			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					251						
	<span style="float:right">(Part de loyers dispensés de réintégration)</span>		249									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997		
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986								138		
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987				127					342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981				991						
	Divers ZFA NG (44. quaterdecies)	345				346				992		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993					350	
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> <span style="float:right">Bénéfice col. 1 Déficit col. 2</span>						352	68	554		354		
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356						
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :									360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> <span style="float:right">Bénéfice col. 1 Déficit col. 2</span>						370	68	554		372		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid-Quadr



Désignation de l'entreprise : EURL 2B13 DIFF

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	7 450	412		414		416	7 450	7 450
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	130 558	432	9 456	434		436	140 014	140 014
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	9 345	442		444		446	9 345	9 345
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	6 945	462	4 592	464		466	11 537	6 945
	Autres immobilisations corporelles	470	27 883	472	3 613	474		476	31 496	31 496
	Immobilisations financières	480	27 833	482	8 550	484		486	36 383	36 383
	<b>TOTAL</b>	<b>490</b>	<b>210 013</b>	<b>492</b>	<b>26 212</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>236 225</b>	<b>231 633</b>
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
	Fonds commercial	495		497		498		499		
	Autres immobilisations incorporelles	500	7 450	502		504		506	7 450	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	28 624	522	10 472	524		526	39 096	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 995	532	1 790	534		536	7 785	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	4 765	552	1 503	554		556	6 267	
	Autres immobilisations corporelles	560	11 726	562	3 554	564		566	15 279	
	<b>TOTAL</b>	<b>570</b>	<b>58 559</b>	<b>572</b>	<b>17 319</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>75 878</b>	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
	<b>TOTAL</b>				<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : EURL 2B13 DIFF

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640	8 540	642	6 672	644	8 540	646	6 672		
	Sur clients et comptes rattachés	650	31 442	652		654		656	31 442		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680	39 982	682	6 672	684	8 540	686	38 114		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	Déficits de l'exercice	860
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

## III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	174 287
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	112 842
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : EURL 2B13 DIFF		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois : 1   2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel * :		376   3
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	977 921
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
<b>TOTAL I</b>	106	977 921
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	102
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	6 228
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	10 000
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
<b>TOTAL 2</b>	144	16 330
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>		
Achats	121	39 915
Variation négative des stocks	145	11 171
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	424 424
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	10 640
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	97
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
<b>TOTAL 3</b>	152	486 247
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	508 004
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	508 004
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	977 921
Effectifs au sens de la CVAE *	023	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	01/01/2022
Date de cessation	186	31/12/2022

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAI-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1  
1

(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE [ 3 1 1 2 2 0 2 2 ] N° SIRET [ 4 5 0 4 8 1 1 8 9 0 0 0 3 0 ]  
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [ EURL 2B13 DIFF ]  
ADRESSE (voie) [ 6 BD MOULIN GUIEU ]  
CODE POSTAL [ 13013 ] VILLE [ MARSEILLE ]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	51

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

### I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

### II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [ M ] Nom patronymique [ PAOLI ] Prénom(s) [ STEPHANE ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ 100.00 ] Nb de parts ou actions [ 51 ]  
 Naissance : Date [ 141169 ] N° Département [ 2B ] Commune [ BASTIA ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ 7 ] Voie [ B RUE PAUL PREBOIST ]  
 Code postal [ 13013 ] Commune [ MARSEILLE ] Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Naissance : Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

EXERCICE CLOS LE

[3 1 1 2 2 0 2 2]

N° SIRET

[4 5 0 4 8 1 1 8 9 0 0 0 3 0]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

[EURL 2B13 DIFF]

ADRESSE (voie)

[6 BD MOULIN GUIEU]

CODE POSTAL

[13013]

VILLE

[MARSEILLE]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

[905]

[2]

Forme juridique [SCI] Dénomination [PAOLI&CO]

N° SIREN (si société établie en France) [8 3 8 2 5 3 6 8 0] % de détention [10.00]

Adresse : N° [7] Voie [rue Paul PREBOIST]

Code postal [13013] Commune [MARSEILLE] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

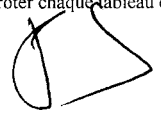
Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL 2B13 DIFF		6 BD MOULIN GUIEU	
SIRET	4 5 0 4 8 1 1 8 9 0 0 0 3 0	13013 MARSEILLE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées REPRESENTATION VETEMENT

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)**

**1 Résultat fiscal**

Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	Bénéfice imposable au taux normal	26 054	Déficit	
--------------------------	--------	--	-----------------------------------	--------	---------	--

**2 Plus-values**

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>			

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

**F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

**G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom	
NIF	

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom
	NIF

**H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.**

<b>Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:</b>	<b>Nom et adresse du conseil:</b>
ADEC 111 RUE JEAN MERMOZ LOCAL 9 13008 MARSEILLE Tél: 04.96.15.00.15	Tél:

<b>CGA/OMGA</b> <input type="checkbox"/> <b>Viseur conventionné</b> <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	<b>Identité du déclarant:</b>
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 17/05/2023 Lieu: MARSEILLE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Gérant
	Signature: PAOLI STEPHANE

**Examen de conformité fiscale (ECF)**

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis  
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

**I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES**

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

**J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES**

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	2 Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			4 à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				5 Indemnités forfaitaires.	6 Remboursements.		7 Indemnités forfaitaires.
M PAOLI STEPHANE GERANT 7 B RUE PAUL PREBOIST LOT 26 CAMPAGNE MARIE JEANNE 13013 MARSEILLE	51	2022	154 428				

**K DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	68 725		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

**M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

**2B13 DIFF**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 3 825 euros**  
**Siège social : 6 bd Moulin Guieu**  
**13013 MARSEILLE**  
**450 481 189 RCS MARSEILLE**

---

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 23 mai 2023**

**DÉCISION D'AFFECTION DU RÉSULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022**

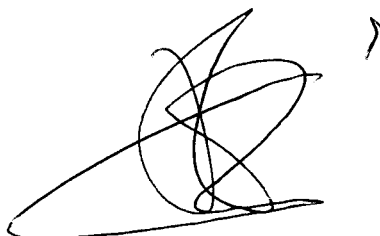
**DEUXIEME DÉCISION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 35 807 euros de la manière suivante :

- En totalité au compte "autres réserves", la somme de..... 35 807 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme  
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.